

QSSE



AGAPE SAS

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ÉVÉNEMENTS INDESIRABLES

JUIN 2026

Conduite à tenir en cas d'évènement indésirable

Droits et Devoirs des salariés



Conduite à tenir en cas d'évènement indésirable

Droits et Devoirs des salariés



Je veille à la sécurité de mes collègues et à les protéger des risques potentiels

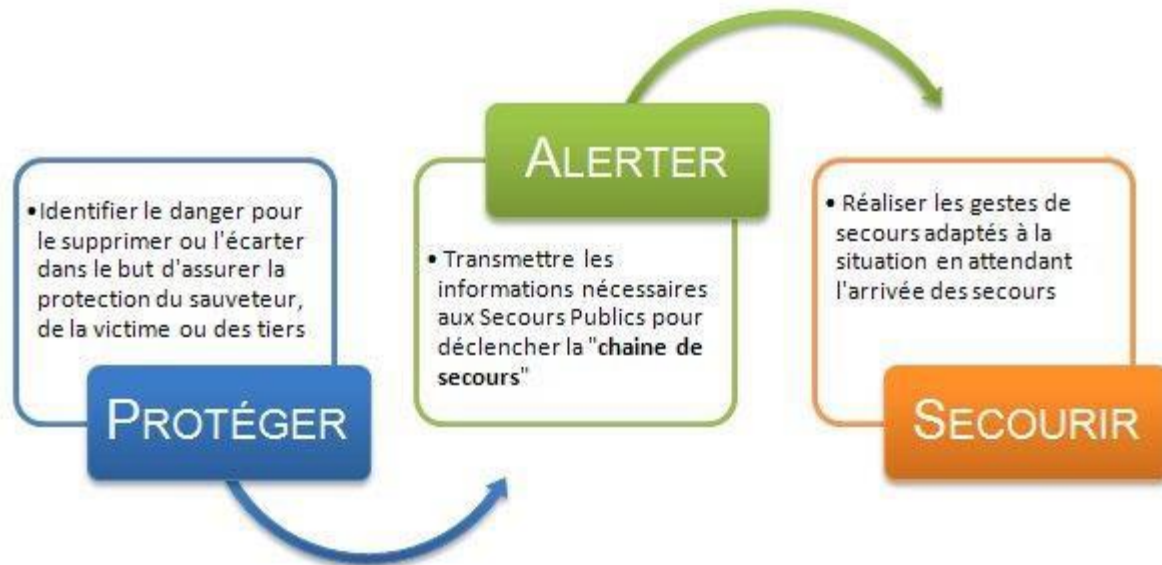


1 risque signalée = 1 accident évité



Conduite à tenir en cas d'évènement indésirable

Accident



Accident de travail / Accident de trajet / Sinistre routier

- Prévenir immédiatement sa hiérarchie et son service QSSE

ACCIDENT DE TRAVAIL = tout évènement de caractère soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail à un salarié d'une entreprise qui lui cause un dommage corporel.

Le fait à l'origine de l'accident du travail doit être soudain (ce qui le distingue de l'apparition de la maladie professionnelle). Il peut provenir d'un événement ou d'une série d'événements, qui doivent être datés de manière certaine.

ACCIDENT BENIN = demandant uniquement des soins, immédiatement administrés après l'accident, sur le lieu d'exécution du contrat de travail. L'accident bénin est mentionné dans le registre des premiers secours.

ACCIDENT DE TRAJET = accident ayant entraîné une lésion et qui est survenu pendant le trajet effectué entre les points suivants :

- Le lieu de résidence et le lieu de travail,
- Le lieu de travail et le lieu de restauration lors de la pause déjeuner

ACCIDENT DU
TRAVAIL



Que faire en cas d'accident

GESTION DE L'URGENCE

→ Lorsque vous êtes témoin d'un accident, vous devez agir rapidement et efficacement



1. Protéger

- la victime contre tout risque pouvant aggraver son état.

2. Alerter, renseigner

- calmement...prévenir le SST de son équipe.
- L'appel des secours

3. Secourir

- les secours jusqu'au lieu de l'accident

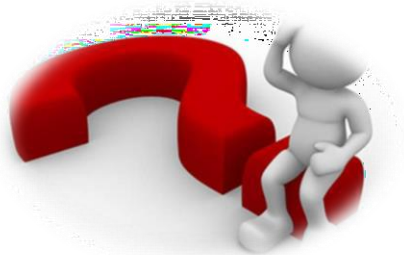


Que faire sur la gestion d'un état inhabituel

GESTION DE L'URGENCE

→ Lorsque vous êtes témoin d'une situation inhabituelle, vous devez agir :

- ☐ Ne pas donner de travail au salarié même un peu
- ☐ Contacter les pompiers. Après avoir exposé la situation, les pompiers se déplaceront ou pas.
 - S'il ne se déplace pas, ils doivent vous indiquer ce que vous avez le droit de faire. Les appels sont enregistrés.
- ☐ Communiquer ce type d'évènement au plutôt à votre service QSSE



**EN AUCUN CAS
NE LAISSER LE SALARIÉ RENTRER SEUL CHEZ LUI
OU QUITTER L'ENTREPRISE PAR SES PROPRES MOYENS.**

**CE N'EST PAS PARCE QUE C'EST
UN SALARIÉ D'UNE AUTRE ENTREPRISE
QU'IL NE FAUT PAS AGIR.**



Vigilance Partagée

1

LE METTRE EN SÉCURITÉ

Un responsable l'écarte de son poste de travail et l'accompagne avec empathie dans un espace isolé et protégé. Il l'installe dans une position confortable et lui propose de s'hydrater.

2

PRENDRE UN AVIS MÉDICAL

Appeler le Samu (15) pour avoir un avis médical sur la situation et connaître les modalités de prise en charge.

Aucun salarié de l'entreprise ne peut accompagner 1 salarié dans un état inhabituel.

3

ORGANISER SA PRISE EN CHARGE

Appliquer la décision du 15 :



a. Un tiers extérieur à l'entreprise



b. Pompiers, police,
Véhicule Sanitaire Léger (VSL)



c. Taxis

Dans tous les cas, prendre contact auprès du Chef d'Entreprise et du Responsable QSSE.

Que faire en cas d'incendie

GESTION DE L'URGENCE

→ La lutte contre l'incendie est une lutte contre le temps. Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, vous devez immédiatement :

1. Alerter, renseigner

Calmement en téléphonant au 18.

2. Réagir

En attaquant le foyer avec les moyens mis à disposition sans prendre de risques.

3. Evacuer

Dans le calme et sans précipitation , sur ordre de votre chef d'équipe ou du chef de chantier.



18



Que faire en cas de déversement accidentel

GESTION DE L'URGENCE

1. Je me protège

- Je mets mes gants.

2. Je limite le déversement

- je mets le boudin autour

3. Je dépollue

- Je mets l'absorbant

4. Je gère mes déchets

- Je mets les déchets dans la benne déchets dangereux



↳ Dans quelle situation doit-on avoir un kit anti-pollution sur chantier :

- ↳ Utilisation nacelle et engins
- ↳ Utilisation et stockage de produits chimiques